

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
17 NOVEMBRE 2010
À 20H30

Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	9	Christiane CHEVALIER
2	Loïc BARBIER	10	Frédérique PERBOST
3	Jean-Claude GUEZENNEC	11	Eric HAMEAU
4	Nicole BARBOT	12	Claude BERNARD
5	Jean-Luc LECOMTE	13	Michel RABIER
6	Dominique TIERCELIN	14	Michel CORBIN
7	Gislaine BOISNARD	15	Béatrice GALLET
8	Jean-Luc JOUANIGOT		

Etaient absents excusés ou représentés : Françoise COUTAND, Roland GAUTIER, Pascal BOUDON

1. Madame COUTAND ayant donné pouvoir à Madame BARBOT
2. Monsieur GAUTIER ayant donné pouvoir à Monsieur TIERCELIN

Etait absent non excusé ou représenté : Christian LONCHAMPT

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a pas fait l'objet d'observations, il est par conséquent accepté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Zone industrielle - Vente de terrains à la TIB,
- 2) Droit de préemption urbain,
- 3) Recrutement au sein du service technique,
- 4) Admission en non valeur,
- 5) Fonds social du logement,
- 6) SAEDEL - Contrat de concession d'aménagement,
- 7) Rue Berg op Zoom - Demande d'acquisition de terrain,
- 8) Questions diverses.

L'ordre du jour est modifié suite à la présence dans la salle du conseil des propriétaires du bien concerné par le droit de préemption urbain. La question n°2 est discutée en priorité.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AB N°11

Le conseil municipal lors de la réunion du 20 octobre 2010 a souhaité faire valoir le droit de préemption de la commune sur la propriété de Monsieur et Madame SIRRE cadastrée AB N°11, 1 rue de l'Etang.

Une estimation du service des domaines évalue cette propriété à 58 000 euros, les frais d'agence de 7 000 euros sont également dus. (Cour de cassation, 1re civ, 24 janvier 2006, n° 02-18746).

Compte tenu de cette évaluation, par vote à bulletin secret, le conseil municipal doit confirmer ou infirmer son intention d'aliéner ce bien.

Résultat du vote : Votants 15
Pour l'aliénation du bien : 7 voix
Contre l'aliénation du bien : 8 voix

Par conséquent, la commune de Brezolles **RENONCE** à faire valoir son droit de préemption sur la propriété cadastrée AB N°11 sise 1 rue de l'Etang.

VENTE TERRAIN ZONE INDUSTRIELLE

OBJET :

TIB

Par délibération en date du 03 novembre 2004, le conseil municipal a décidé de l'aliénation des parcelles cadastrées à la TIB (2PFM) :

ZE 130 ----- 5 625 m²

ZE 131 ----- 5 656 m²

ZE 132 ----- 5 655 m²

représentant une surface totale de **16 936 m²** à laquelle il était ajouté la parcelle représentant l'ancienne voirie :

ZE 198 ----- 1 912 m²

Soit une surface totale de 18 848 m².

Compte tenu de la nécessité de déplacer la fibre optique, implantée en son temps par France Télécom sur la partie du terrain précédemment à usage de chemin de desserte, afin de permettre d'accoler l'extension des installations aux bâtiments existants, une négociation est intervenue avec France Télécom, la Commune de Brezolles et la TIB.

Au terme de cette recherche de solutions il a été proposé que le montant des travaux nécessaires à ce déplacement de la fibre optique évalué à environ 16 000 € HT soit supporté à parts égales par la Commune de Brezolles, France Télécom et la TIB.

La TIB fera réaliser, en commun avec France Télécom, les travaux visés ci-dessus.

La Commune de Brezolles étant libérée de toute contrainte à ce titre.

Le conseil municipal :

DECIDE de participer au financement de ces travaux pour un montant de **5 333 euros** (un tiers du coût).

DECIDE de fixer le prix de vente du terrain à **1.30 euros le m² hors taxes**, soit pour 18 848 m² la somme de 24 502.40 euros hors taxes.

De ce prix de vente, sera déduit les frais de déplacement de la fibre optique France Télécom financés pour un tiers par la commune, ce qui ramène le prix de vente à **19 169.40 euros hors taxes**.

VALIDE la présence de différentes servitudes sur la parcelle ZE 198 :

- Servitude pour le passage d'une fibre optique au profit de France Télécom,
- Servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux usées et pluviales au profit de la commune de BREZOLLES,
- Servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable au profit du SIADEP,
- Servitude pour la desserte des terrains en énergie électrique au profit d'ERDF.

AUTORISE le maire à passer l'acte définitif de cette aliénation au profit de la TIB (2PFM) ou toute société de crédit bail s'y substituant.

DIT que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} Classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service technique de créer un emploi supplémentaire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DECIDE** de :

La **CREATION** d'un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du **1^{er} janvier 2011**. Cet emploi sera pourvu par Monsieur PERCEBOIS Julien.

ADMISSION EN NON VALEUR
SERVICE ASSAINISSEMENT et COMMUNE

Madame LEDOUX Judith est décédée le 01 juin 2008, son héritier Joël VIRLOUVET a renoncé à la succession.

Après en avoir délibéré, l'assemble **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **247.16 euros** sur le service assainissement et de **66.55 euros** sur le budget communal.

Madame GERMAIN Emilie ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire au 06 novembre 2009, le recouvrement du titre 25 n'a pu être effectué pour cause d'insuffisance d'actif.

Après en avoir délibéré, l'assemble **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **17.27 euros** sur le service assainissement.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2010

Le fonds de solidarité logement a pour vocation d'aider les ménages en difficultés à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir.

La participation de la commune de BREZOLLES est de 3 euros par logements soit pour 110 logements 330 euros.

Le Conseil Général nous informe que sur l'année 2009, 1079 ménages ont bénéficié d'une aide ou d'un accompagnement social dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de participer au fonds départemental à hauteur de **330 euros** pour l'année 2010.

AVENANT N°3 - CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT
POUR LA RÉALISATION DU LOTISSEMENT « Le petit chêne »

Le contrat de concession d'aménagement passé le 03 novembre 2005 entre la commune de BREZOLLES et la SAEDEL arrive à expiration le 03 novembre 2010.

Afin de permettre l'établissement du bilan définitif de l'opération, il y a lieu de proroger cette concession pour 2 ans grâce à un avenant.

Cet avenant a été approuvé le 22 septembre dernier par le conseil d'administration de la SAEDEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant afin de proroger la concession d'aménagement.

ACQUISITION DE TERRAIN - RUE BERG OP ZOOM

Lors de la réunion du 31 mars dernier, le conseil municipal a donné son accord pour la vente d'une petite parcelle de terrain à Monsieur et Madame SAKAH domiciliés rue Berg op Zoom.

Cependant, ces derniers ont fait évaluer les frais inhérents à cette vente (frais de géomètre, de notaire et de clôture). Ceux-ci s'élèveraient à 13 000 euros.

Estimant que la surface proposée à la vente est trop petite par rapport aux frais, Monsieur et Madame SAKAH souhaitent acquérir une parcelle plus importante d'environ 200 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **REFUSE** cette nouvelle proposition d'acquisition (14 voix contre, 2 pour et 1 abstention). En revanche, la proposition antérieure est maintenue.

QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Monsieur VUADELLE, directeur de l'école élémentaire remercie la municipalité pour les travaux effectués dans l'école des Remparts ainsi que pour la fourniture du mobilier équipant la nouvelle classe. 195 élèves sont scolarisés pour l'année scolaire en cours.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame DUVAL André remercient la municipalité pour la cérémonie organisée pour leurs 50 ans de mariage.

INSTALLATION BARRIERE DE SECURITE

Monsieur PENVERN Jean-Pierre souhaite l'installation d'une barrière de sécurité devant sa boutique. Le conseil municipal émet un avis favorable.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Afin de laisser libre l'accès au véhicule récoltant les ordures ménagères le lundi matin, il devient indispensable d'interdire le stationnement dans la rue aux moutons du dimanche soir 20 heures au lundi 13 heures. Le conseil municipal émet un avis favorable.

PROTECTION DE LA HALLE

La société Normandie dératissage a fourni un devis d'un montant de 8 372.00 euros pour la pose de filets empêchant les pigeons de s'installer dans la charpente de la halle. Au vu du montant élevé, une autre solution est recherchée.

RUELLE DE LA PORTE DE VERNEUIL

La voirie doit être refaite ainsi que les caniveaux en briques. Un éclairage public est également prévu.

L'étude sur l'aménagement de la rue du Bourg Vieil se poursuit, le bureau d'étude Lusitano doit fournir prochainement des croquis.

Madame BERNARD souhaiterait que les riverains soient associés à ce projet.

CORBIN Joël

Signale les trous sur le chemin qui accède aux établissements BONNOT.

Souhaite que les trous sur le trottoir opposé à sa boutique soient bouchés avec de l'enrobé à froid.

Souhaite que les feuilles de l'arbre soient ramassées.

BERNARD Claude

Souhaite connaître les raisons pour lesquelles la ruelle de la mare aux tourelles n'est toujours pas en sens unique : les panneaux viennent juste d'être livrés, l'arrêté de circulation est fait.

Demande des informations sur le projet d'achat du terrain aux abords de l'immeuble de la Merville, Monsieur le Maire attend des nouvelles du directeur de l'Habitat Eurélien.

Souhaite que le conseil municipal étudie avec attention l'aménagement de l'espace de l'ancien silo. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAEDEL fournira prochainement un croquis avec une proposition d'aménagement.

Souhaiterait que la commune réfléchisse à la mise en place d'une maison médicale où pourraient intervenir différents praticiens. Monsieur TIERCELIN estime que ces professionnels de la santé souhaitent rester plutôt dans les villes où ils n'ont aucun souci de clientèle.

LECOMTE Jean-Luc

Signale que les habitants du quartier du « Petit chêne » se stationnent sur le gazon et le détériorent. L'exiguïté des terrains et le manque de places de parking favorisent ces agissements.

GUEZENNEC Jean-Claude

Les travaux de l'église suivent leur cours, les chapes sont réalisées et le carrelage sera posé très prochainement.

BARBOT Nicole

92 convives au banquet des anciens.

Monseigneur l'Evêque PANSARD est venu saluer les convives pour le dessert.

TIERCELIN Dominique

Signale que la pompe à chaleur fait disjoncter le compteur du stade. Edf doit augmenter la puissance.

Signale que l'Angélus ne semble plus sonner.

JOUANIGOT Jean-Luc

Signale que la rue Mantoue est envahie de déjections canines. La pose d'une canisette va être envisagée.

HAMEAU Eric

Souhaite connaître les raisons pour lesquelles l'ancien garage n'est toujours pas démoli. La société de démolition a été contactée, elle a des retards sur différents chantiers.

Signale que le terrain jouxtant la société BONNOT n'est pas entretenu ce qui favorise la prolifération des lapins. Un courrier sera fait au propriétaire.

GALLET Béatrice

Souhaite être informée sur l'évolution de l'étude sur le PLU. Le cabinet Chrysalis a rendu son rapport sur l'aménagement de la zone artisanale future, une réunion sera programmée prochainement avec les personnes publiques associées.

La séance est levée à 22H30.